

PRÉFACE

par Alain REY (1967; 1977), actualisée
en 1993 par Josette REY-DEBOVE et Alain REY,
en 2017 par Alain REY.

UNE LANGUE BIEN VIVANTE

On verra au simple coup d'œil que ce dictionnaire reste fidèle à ce qui a fait son succès, la richesse, la précision et la modernité de la description du lexique. C'est ce souci de modernité qui nous a amenés à publier, depuis 1967, de nouvelles éditions remaniées. Car il ne suffit pas d'ajouter des mots nouveaux pour qu'un dictionnaire soit actualisé ; la modernité pénètre la langue dans toute son épaisseur : les mots, certes, mais aussi les significations, les contextes d'emploi, les locutions, et les allusions qui sont les témoins et les signaux de notre époque.

Ce *Petit Robert* est nouveau parce que, le français ayant profondément changé, il a fallu en reprendre la description par le menu. La langue évolue de plusieurs façons ; parfois accidentellement, parfois nécessairement puisque tout se modifie en nous et autour de nous. Le lexique d'une langue est la mesure de toute chose, et le lexicographe doit faire le point chaque fois qu'un écart devient sensible entre le dictionnaire et l'univers culturel présent. Cette situation impose une relecture ligne à ligne, des textes originaux et de nouvelles synthèses.

Ainsi, nous pensons avoir apporté quelques améliorations de méthode qui sont le fruit de l'expérience, notamment en matière d'anglicismes, de féminisation des noms de métiers, de rectifications orthographiques. Ce dictionnaire reste fidèle à son rôle d'observateur objectif, rôle qui répond à la demande majoritaire des usagers du français. Il arrive qu'il donne son avis sur une forme ou un emploi, mais c'est alors par des remarques explicites qui ne peuvent être confondues avec l'objet de la description.

Enfin, ce *Petit Robert* bénéficie des techniques de l'informatique à trois stades de la production du texte ; tout d'abord un **corpus** vaste et varié de citations mises en mémoire ; ensuite, un **balisage logique** du texte qui constitue une source d'informations constamment disponibles et modifiables. Ce balisage intervient dans l'**aide à la rédaction**, pour pouvoir travailler sur des ensembles de mots posant les mêmes problèmes, et pour vérifier la cohérence du discours de description, aussi bien dans ses différents domaines d'information que dans sa typographie, la seconde étant normalisée comme support formel des premiers.

UN DICTIONNAIRE QUI A UNE HISTOIRE

En 1967, le *Petit Robert* faisait sa première apparition. À cette époque, il y avait peu de dictionnaires en un volume sur le marché, et leur contenu était surtout encyclopédique ; on considérait la lexicographie comme un travail utilitaire, et les dictionnaires n'étaient plus, comme par le passé, un lieu privilégié de réflexion et de recherches sur le langage.

Le *Petit Robert*, dès sa naissance, suscita un vif intérêt chez les lecteurs qui, à côté du bon usage garanti par les grands auteurs, retrouvaient leur emploi quotidien du français dans ce qu'il avait de plus actuel et même de plus familier. Il n'est pas indifférent que ce dictionnaire soit sorti à la veille de Mai 1968. Les lecteurs se sont reconnus dans le *Petit Robert* et ont reconnu leur époque ; le dictionnaire devenait pour lors un ouvrage vivant, le trésor lexical de chacun, en même temps qu'il décrivait avec un soin de précision ce que tout francophone souhaitait savoir sur les mots.

Plusieurs autres aspects originaux de l'ouvrage méritent d'être rappelés. D'abord le caractère historique du *Petit Robert* lui faisait prendre la relève du *Littré* (1863-1872), devenu inutilisable pour le lexique contemporain, et que toute adaptation moderne défigure. Le *Petit Robert* améliorait

les étymologies grâce à l'exploitation du *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de Walther von Wartburg, réservé aux spécialistes. En outre, il empruntait au *Dictionnaire général* de Hatzfeld et Darmesteter (1900), ouvrage trop peu connu, la présentation arborescente des significations (polysémie en arbre), bien supérieure à la présentation linéaire de Littré. À cela s'ajoutait un effort original pour dater l'apparition des sens, qui ouvrait des horizons étonnants sur l'histoire culturelle. Le système « analogique », largement exploité dans le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* devenu par la suite *Grand Robert*, permettait de trouver un mot oublié ou inconnu à partir d'un mot connu. En ce qui concerne les définitions, nous les voulions plus précises et plus fines, à une époque où la linguistique pure souhaitait expliquer le lexique par la syntaxe. Enfin, la littérature était constamment présente dans les citations empruntées aux écrivains, du xvii^e siècle à la période contemporaine ; « Phèdre » y côtoyait « Zazie dans le métro ».

L'accueil fait à la langue courante familière constituait alors une hardiesse qui bousculait la tradition. Il n'était plus possible d'ignorer cet aspect de l'usage depuis que les écrivains s'étaient mis à l'exploiter, et qu'une grande partie de l'argot s'était banalisée dans l'expression orale. L'introduction de ce vocabulaire imposait que l'on signale des niveaux de langue en adoptant un point de vue sociolinguistique. Il fallut développer un système de marques qui n'était pas nécessaire du temps où les dictionnaires, tous normatifs, rejetaient les mots que la « bonne société » n'acceptait pas.

On doit ajouter aussi que, pour la première fois dans un dictionnaire monolingue, la prononciation normalisée de tous les mots était transcrite dans l'alphabet de l'Association phonétique internationale (A. P. I.) ; cette information indispensable aux lecteurs non francophones a contribué à instaurer l'utilisation des dictionnaires français monolingues dans l'apprentissage du français langue étrangère.

LE DICTIONNAIRE DE LANGUE

UNITÉS ET INFORMATIONS

Il n'est jamais inutile de rappeler ce qu'est un dictionnaire de langue et d'évaluer les oppositions par lesquelles on le caractérise. D'abord, tout dictionnaire français a de nos jours un classement alphabétique qui en permet la consultation. Un dictionnaire qui regroupe les mots par familles, comme le premier *Dictionnaire de l'Académie* (1694) ou aujourd'hui le *Dictionnaire historique de la langue française*, fait généralement des renvois à une nomenclature alphabétique. Ce classement formel est commode parce qu'il ne préjuge d'aucune connaissance sur les mots autre que leur graphie.

On oppose le dictionnaire de langue à l'encyclopédie alphabétique, le premier informant sur des **mots** et le second sur la **connaissance du monde**. Ce critère est insuffisant si l'on considère la **définition**, pièce maîtresse de ces ouvrages, car elle vaut pour les deux types de dictionnaires : en définissant un « objet » elle présente aussi le sens du mot qui le désigne. Certains ont pris l'habitude d'opposer les noms propres (encyclopédie) et les noms communs (langue) ; cette distinction n'est pas sérieuse car on n'a jamais vu de dictionnaires de langue ne contenant que des noms. Aucun dictionnaire général ne néglige les verbes, les adjectifs, les adverbes, les mots grammaticaux.

L'opposition **noms propres/noms communs**, trop restrictive, n'est pas toujours pertinente. D'une part, le dictionnaire de langue donne des noms propres en sous-entrées des articles, lorsque ces noms sont formés de noms communs (*Côte d'Azur* à *côte*, *Organisation des Nations unies* ou

O.N.U. à *organisation*). D'autre part, les encyclopédies alphabétiques ne présentent pas que des noms propres, mais aussi des noms communs qui dénomment les choses que l'on veut faire connaître (*Darwin*, mais aussi *darwinisme* et *évolutionnisme*).

On envisage alors un autre critère qui peut sembler décisif, celui des **mots grammaticaux** ; une encyclopédie alphabétique ne fait pas figurer les mots à, *quel*, *demain* à sa nomenclature. Mais aussitôt surgit le contre-exemple du « **dictionnaire encyclopédique** », qui tente de réunir langue et encyclopédie et qui traite lui aussi ces mots ; à la nomenclature d'un dictionnaire de langue, il mêle des noms propres, il ajoute des paragraphes encyclopédiques et des illustrations aux mots et aux termes qui en relèvent. Leur description est alors limitée à la définition : on ne sait rien de leur origine, de leur histoire, et peu de choses quant à la diversité de leurs emplois, leurs synonymes ou leurs contraires.

La différence fondamentale entre le vrai dictionnaire de langue et les ouvrages apparentés réside dans le programme d'**information sur le signe**. Ce programme n'est pas seulement lié à la reconnaissance et à la compréhension du mot ; il doit aider à la production des phrases en montrant comment le mot s'emploie à l'écrit comme à l'oral. La **prononciation** est fondamentale, mais aussi l'entourage du mot, les **collocations** (mots qui apparaissent souvent en même temps), les **locutions** (expressions figées), et aussi les **constructions** syntaxiques, les **difficultés** d'emploi. En somme, ce qui est absolument nécessaire, après la définition, c'est une large exemplification où le mot se trouve dans des contextes attendus, ce qu'on appelle la **phraséologie**.

Plus généralement, toutes les informations sur le signe, à l'exception de la définition, sont de nature à distinguer le dictionnaire de langue du dictionnaire encyclopédique. Ce schéma se trouve vérifié dans le **dictionnaire général bilingue** qui est toujours un dictionnaire de langue ; ce dictionnaire sert à la version et au thème et ne saurait être encyclopédique puisqu'on y passe d'une langue à une autre par des équivalences de mots dont le contenu n'est pas analysé (absence de définitions).

NOMBRE ET NATURE DES ENTRÉES

Aucun dictionnaire n'est complet au sens où il contiendrait tous les mots de la langue décrite. L'ensemble des mots utilisés en français relève d'un autre ordre de grandeur, qui d'ailleurs ne saurait être précisé. Dans le moment présent, le lexique est **indéterminé**, car à chaque instant des mots sont créés ou empruntés qui n'arrivent pas à la connaissance et encore moins à l'usage actif de l'« honnête homme » (taxinomies scientifiques, terminologies, etc.) et c'est tant mieux pour lui, car il n'en a aucun besoin. Pour les professionnels, on le sait, il existe des **dictionnaires spécialisés** et des lexiques, des terminologies.

Si la notion de **complétude** n'a aucun sens, celle du **nombre de mots** traités n'a aucune pertinence. On peut enfler à volonté la nomenclature d'un dictionnaire général de la langue en puisant dans les répertoires de mots rares. La surenchère quantitative, souvent utilisée comme argument de promotion des dictionnaires généraux, touche l'aspect le plus formel de la nomenclature. Or, une bonne nomenclature de dictionnaire est une structure, et non une simple liste d'entrées (on l'appelle **macrostructure**) ; quel que soit le nombre de mots, elle se construit sur un axe de fréquences, du plus courant au moins courant.

Un petit dictionnaire qui traite *violon* peut ne pas intégrer *vibraphone* qui est un vocable plus rare ; mais l'inverse serait absurde. **La nature des mots traités** est en relation avec le nombre de mots prévus pour une nomenclature. Aussi bien le lecteur qui cherche en vain un mot dans un dictionnaire en un volume doit-il se demander si ce vocable n'est pas trop rare ou trop spécialisé pour y figurer, avant d'accuser le lexicographe de négligence ou de retard.

LES MOTS DU DICTIONNAIRE

LA
NOMENCLATURE

La nomenclature du *Petit Robert* est vaste pour un dictionnaire en un volume, sans que cette richesse nuise au contenu des articles (leur « microstructure ») dont beaucoup occupent plus d'une page. Une telle densité de l'information est rendue possible par le système de présentation (abréviations, caractères typographiques liés au type d'information, suppression des redondances grâce aux renvois dans le traitement des expressions).

Le *Petit Robert* répertorie plus de 60 000 mots. Des milliers d'entrées, introduites entre 1967 et aujourd'hui, sont des néologismes représentatifs de tous les usages de la société. On y trouvera des mots didactiques, des mots culturels qui reflètent un état social ; des mots scientifiques et techniques (par exemple, ceux de l'informatique, de l'écologie...) ; des mots désignant des réalités quotidiennes, parmi lesquels ceux des plaisirs de la table, avec des emprunts à d'autres langues que l'anglais américain : italien, espagnol, japonais...

Ces mots ajoutés s'inscrivent dans une nomenclature révisée et rééquilibrée, notamment par la suppression très exceptionnelle d'archaïsmes scientifiques et techniques.

La nouvelle nomenclature a obligatoirement entraîné un nouveau système de renvois et de « fermeture du texte ». Tous les mots utilisés dans les définitions sont eux-mêmes définis dans l'ouvrage ; seule exception, les éléments des classifications scientifiques cités entre parenthèses.

ÉLÉMENTS

La nomenclature contient aussi des éléments de formation des mots savants. La présence de ces unités est destinée à expliquer la formation de termes récents (du dictionnaire ou hors dictionnaire) et non à répertorier les éléments — ou **morphèmes** — du français. La liste de ces éléments s'enrichit selon les besoins néologiques des sciences.

ENTRÉES HORS
NOMENCLATURE

La place des mots traités dans un dictionnaire est naturellement fixée dans la nomenclature alphabétique qui se suit sans interruption du A au Z (zzz !). Un mot (ou un élément) qui figure à la nomenclature est appelé **entrée**, et cette entrée donne matière à un **article**.

Mots dérivés

Néanmoins certaines régularités peuvent inciter à modifier ce principe pour des raisons pratiques. On observe, par exemple, qu'un mot comme *glaciologie* a pour dérivés *glaciologue* et *glaciologique*, et que pour toutes les sciences, le français possède ce système (*cardiologie* → *cardiologue*, *cardiologique*, etc.). Le sens de ces mots dérivés va de soi, et seules des indications de forme et de catégorie grammaticale sont alors nécessaires. La préférence donnée aux mots dont le sens mérite une explication a conduit à signaler de nombreux **dérivés** dans l'article du **mot-base**, le plus souvent à la fin. Il ne faut voir aucune intention théorique dans ces regroupements qui ont été pratiqués à la condition que l'ordre alphabétique n'en soit pas perturbé.

Entrées modifiées

De même, en dehors des variantes orthographiques qui sont généralement données en seconde entrée, un mot peut avoir plusieurs formes abrégées (**abréviations** et **troncations**) ou augmentées, sans changement de sens, et ces formes figurent à l'article du mot normal. Ainsi, le mot *réac* est traité sous *réactionnaire* avec toutes les informations ordinaires sauf le sens, qui est identique ; *vs* est signalé à *versus*. Un rappel de ces formes à la nomenclature avec renvoi au mot courant permet au lecteur de les retrouver.

Dérivés de noms propres

Les noms propres de personnes (**anthroponymes**) et de lieux (**toponymes**) produisent de nombreux dérivés, adjectifs ou noms ordinaires. Ces mots sont embarrassants pour le lexicographe dans la mesure où les noms propres sont internationaux et donc translinguistiques. Ce n'est qu'une question d'usage, rien n'empêche de produire des adjectifs français à partir de tous les noms allemands ou arabes d'une encyclopédie. D'autre part, la plupart de ces dérivés n'ont pas véritablement de sens linguistique : ils désignent par leur radical une personne, un lieu et signifient par leur suffixe (ex. *hégélien* ; *berlinois*, *pakistanaï*).

Pour cette raison, une liste des dérivés de noms propres figure en fin d'ouvrage, augmentée des adjectifs savants qui ne sont pas dérivés et constituent une difficulté, par exemple *pontépiscopein* pour « de Pont-Évêque ». Si le dérivé a un sens ou un emploi spécifique, il est traité à la nomenclature : *viennois* à cause de *pain viennois* et *viennoiserie* ; *vénitien* à cause de *blond vénitien*, *lanterne vénitienne*. Lorsqu'une expression contient un nom propre, on la trouvera à l'autre élément : *chou de Bruxelles* est défini à *chou*.

Variantes

On appelle **variante** d'un mot une autre façon autorisée de l'écrire, avec ou sans différence de prononciation (*bette/blette* ; *clé/clef*) mais sans changement d'affixes, sans abréviation ni troncation. Les variantes ont une importance plus ou moins grande par rapport au mot de référence. L'estimation de cette importance est exprimée dans le *Petit Robert* par la manière de présenter la variante, ou les variantes. Si deux formes sont courantes, elles figurent à la nomenclature en entrée double : ÉVÈNEMENT ou ÉVÈNEMENT ; dans cette présentation, le lexicographe favorise la première forme ; c'est elle, en effet, qui fonctionne pour l'ensemble du dictionnaire, dans les définitions, les exemples, les renvois de synonymes, de contraires, etc. Si la variante est plus rare, on la signale par « on écrit aussi, parfois » : CALIFE (on écrit aussi *khalife*). Enfin, lorsqu'une faute courante apparaît comme plus légitime que la « bonne » graphie, on a choisi de la promouvoir : CHARIOT ou CHARRIOT (d'après les autres mots de la même famille). Si l'on souhaite un certain desserrement d'une norme parfois arbitraire, c'est la « faute » intelligente qui doit servir de variante à une graphie recommandée mais irrégulière.

La notion de variante existe aussi à l'oral ; il arrive qu'un mot à graphie constante soit, dans l'usage, prononcé de deux ou plusieurs façons, et ceci, sans rapport avec les diverses régions de la francophonie. Même si la norme de l'oral est socialement moins contraignante, il est nécessaire de donner plusieurs notations phonétiques par égard pour les non-francophones. Ces variantes entraînent aussi des phénomènes importants d'homonymie (voir ci-dessous).

HISTOIRE ET PATRIMOINE

Toute description du vocabulaire, dans une langue ancienne et riche en témoignages littéraires, comme le français, est incomplète sans un coup d'œil rétrospectif. Pour mieux comprendre l'usage actuel, de brefs rappels historiques s'imposent. L'histoire est présente dans ce dictionnaire de bien des manières. Si l'origine des mots ne justifie pas toujours leur valeur présente, elle reste indispensable à qui veut comprendre comment s'est constituée la langue qu'il emploie. Sortie du **latin populaire des Gaules**, cette langue s'est colorée de très anciens **emprunts germaniques** à la langue des Francs, cet ancien bas francique qui, très modifié, survit dans le francique de Lorraine. La langue française témoigne même de l'antique fonds celtique (le **gaulois**). Puis, elle s'est enrichie d'**emprunts**, d'abord au latin chrétien et au latin classique, puis au grec et, à partir

du xvi^e siècle, aux langues vivantes voisines (italien, ensuite espagnol, néerlandais, anglais, allemand, etc.) ou plus lointaines (arabe, hébreu, turc, langues indiennes d'Amérique...). Cet enrichissement constant ne va pas sans inconvénients : au xvii^e siècle, le français « italianisé », aujourd'hui, la marée des américanimes déferlant sur le français, comme elle envahit la plupart des langues du monde, y compris l'anglais britannique.

Dans ce dictionnaire, des étymologies brèves, aussi précises que possible, résument l'état actuel des connaissances : les informations apportées par le grand ouvrage de Walther von Wartburg, puis par le *Trésor de la langue française* (1971-1994) et par le *Dictionnaire historique de la langue française* (1992 ; 2016) ont été largement utilisées. Ces étymologies comportent une date (ou une époque, un siècle), celle de la première apparition connue dans un texte du mot concerné ; puis, éventuellement, la forme ancienne est mentionnée avec le sens le plus archaïque de ce mot, s'ils sont très distincts de la forme et des sens modernes ; enfin, on donne l'**étymon**, le mot latin, grec ou autre dont est issu le vocable français. En outre, des dates situent l'apparition de sens particuliers, à l'intérieur de l'article. Ces informations sont plus abondantes que dans tout autre dictionnaire français en un seul volume. Elles manifestent l'importance accordée à la notion de **patrimoine culturel**, et au fait que les usages actuels se sont constitués par un cheminement **historique**, que reflète aussi l'organisation des articles. Le plan logique, qui fait l'entière économie de cette histoire, a semblé insuffisant pour une description complète, où certaines valeurs de sens, certains usages aujourd'hui abandonnés sont inscrits dans la tradition littéraire, dans l'histoire des idées, des sentiments et des mœurs « en français ».

Cette attitude correspond à une volonté d'enrichir la connaissance de la langue moderne par le recours aux richesses de son passé, à l'espoir de garantir l'avenir par référence aux réussites langagières de la Renaissance, de l'âge classique, du romantisme, qui nous sont transmises par les textes, par le théâtre, par les adaptations.

VARIÉTÉS DU FRANÇAIS

La double démarche qui, partant du bon usage actuel, revient aux origines par l'étymologie et l'histoire, et qui conduit d'exemples neutres aux créations des littératures de diverses époques et de divers lieux (les littératures belge, suisse, québécoise, africaines, caraïbes, etc.), sont bien entendu représentées) manifeste assez, à l'intérieur de l'unité incontestable et nécessaire du français, ses multiples **variations**. Refusant l'autocensure d'une norme rigoureuse — il incombe au *Dictionnaire de l'Académie française* de remplir ce rôle — le *Petit Robert* se devait de noter les **valeurs sociales** d'emploi des mots et des sens. Valeurs inscrites dans le temps, d'abord, ce qui est donné comme un archaïsme étant marqué vx (vieux) s'il risque de n'être plus compris, ou VIEILLI (s'il est encore compris).

Témoins de la variété dans l'espace, les **régionalismes** de France et d'ailleurs sont mentionnés comme tels, ou précisés par la mention de leur domaine géographique d'usage. Ce dernier est souvent indispensable lorsqu'il s'agit de refléter les emplois du français hors de France, soit en tant que langue maternelle (Belgique, Suisse, Québec et Acadie), soit en tant que langue officielle non maternelle, situation d'ailleurs représentée en France même (Alsace, Corse, Catalogne, Pays basque, et encore parfois Bretagne, Flandres françaises ou Lorraine germanophone), situation normale dans les Caraïbes ou l'océan Indien, avec le bilinguisme créole-français, en Afrique francophone et partiellement au Maghreb. Pour les mots et usages propres à ces pays et territoires, on précise la zone d'emploi (« Québec », « français d'Afrique », etc.). Les termes institutionnels, pour

leur part, sont distingués lorsqu'ils n'ont cours qu'en français de France, ou en français de Suisse ou de Belgique, ou du Canada francophone, par une mention : Au Québec, En Suisse, etc.

Cependant, l'objectif principal du *Petit Robert* n'a pas varié : c'est la description d'un français général, d'un français commun à l'ensemble de la francophonie, coloré par des usages particuliers, et seulement lorsque ces usages présentent un intérêt pour une majorité de locuteurs dans un lieu donné. Ainsi de la désignation de réalités propres ou d'usages très spécifiques, comme le *bleuet* québécois, les *pralines* belges — qui ne sont pas exactement des *chocolats* et encore moins des *pralines* selon l'usage de France —, les *pistaches* antillaises — qui sont ailleurs des *arachides* et aussi, en français d'Europe, des *cacahouètes*. Ces données ne prétendent pas remplacer les descriptions spécifiques des belgicisms, helvétismes, québécoisismes, africanismes, antillanisms, maghrébinismes, etc., et encore moins se substituer à des dictionnaires du français décrivant l'usage et la norme de cette langue dans une communauté sociale donnée.

Le *Petit Robert*, bien qu'il décrive fondamentalement une norme du français de France, inclut certains régionalismes, de France et d'ailleurs, pour souligner qu'il existe plusieurs « bons usages », définis non par un décret venu de Paris, mais par autant de réglages spontanés ou de décisions collectives qu'il existe de communautés vivant leur identité en français. C'est pourquoi les helvétismes ont été choisis par des Suisses, les belgicisms par des Belges, les québécoisismes par des Québécois, et ainsi pour chaque sélection de vocabulaire.

Quant aux variantes qu'on attribue à des « **niveaux de langue** », elles sont signalées avec le plus de précision possible, compte tenu de l'ampleur de la description et, comme on l'a vu plus haut, de l'absence de tabous*. De l'emploi réservé à la langue écrite et à des discours « soutenus », propre au français écrit et notamment à l'usage littéraire dominant, aux emplois « familiers », diverses nuances sont possibles. Il faut en distinguer les usages qui constituent de véritables signaux d'appartenance sociale comme « argot, argotique » ou « populaire », réservés aux emplois qui dénotent une scolarisation insuffisante. D'autres marques s'appliquent à des contenus qui ne peuvent être exprimés sans danger de choquer, tel « vulgaire », ou encore qui manifestent une attitude hostile et violente, du simple « péjoratif » à l'insulte et à l'injure raciste ou sexiste, explicitement qualifiées et dénoncées.

Certains termes ne sont en usage que dans un domaine particulier de la communication ou dans un type de discours, et les abréviations qui correspondent à des **domaines du savoir** dans les encyclopédies sont employées ici pour caractériser un **emploi didactique, technique** ou **scientifique** du français et qui ne serait ni naturel ni normal dans l'usage général. Au contraire des mots et sens familiers, ces termes spéciaux sont le plus souvent partagés par toutes les communautés francophones et appartiennent à ce fonds commun que l'on peut qualifier de « français général » et qui rend possible la communication, malgré les divergences, dans toute la francophonie.

ÉVOLUTION DU LEXIQUE

À observer l'ensemble des entrées ajoutées dans cette édition, on peut apercevoir assez clairement dans quelles directions évolue le lexique. Quelques pessimistes parlent du français comme d'une langue qui aurait

* Voir la liste des abréviations qui commente la valeur de ces niveaux (p. XXVIII).

perdu sa **créativité** et qui ne vivrait plus que d'emprunts à l'anglais : le *Petit Robert* leur apportera la preuve du contraire et montrera que les néologismes, toujours aussi nombreux, sont en outre formés selon de nouveaux modèles ; l'époque actuelle invente d'**autres procédures** pour créer des mots.

MOTS COMPOSÉS

Les mots savants sont traditionnellement formés avec des radicaux latins (*octogénaire*) ou grecs (*stéthoscope*), parfois hybrides (*monocle*), ces derniers autrefois critiqués par les puristes. Aujourd'hui, un très grand nombre de mots mêlent le grec ou le latin au français, et ce modèle est de plus en plus productif (*stratosphère, agro-alimentaire, écomusée, hydrocarbure, narcotrafiquant, hélitreuille, voyoucratie, bouloodrome, pochothèque, fraisculteur* [avec ajout d'un *o* ou d'un *i* de liaison]).

Parfois même, on compose de cette façon avec deux mots français (*placoplatre, alcalinoterreux, riziculture*). Cette composition des mots reste « savante » dans la mesure où l'ordre des mots est inversé par rapport à la désignation ordinaire (*placoplatre* : *plâtre en plaques* ; *riziculture* : *culture du riz*). Le français, désormais, peut, comme l'anglais, produire des composés courants de ce type tout en disposant du système sans inversion, du type *jupe-culotte, voiture-bar* ou *abribus*. De plus, l'adjonction du *o* ou du *i* de liaison produit en fait un nouvel élément : *placo-, filo-, rizi-*, etc. Nous avons donc légitimé *moto-* de *moteur* (*motocycle, mototracteur*, etc.), *toxico-* de *toxique* (*toxicomane*), *séro-* de *sérum* (*sérodiagnostic*).

On voit comment, partie de règles très contraignantes, la composition des mots s'est libérée. Il n'est plus possible aujourd'hui de dire que la morphologie lexicale du français est une entrave à la créativité. Ce point de vue puriste est dépassé par les faits, et il faut accepter qu'une langue vivante change de normes, quitte à rester réservés par rapport au procédé pris à l'anglais des **mots-valises**, formés, non sur des éléments signifiants, mais sur des syllabes (ex. *handisport*).

TRONCATIONS

Les dernières décennies ont été marquées, pour le vocabulaire, par un écourtement des formes qui s'étend et s'accélère dans tous les registres de la langue, des mots irremplaçables comme *cinéma*, déjà ancien et qui a donné *ciné*, aux mots courants de bonne compagnie, comme *mélo, météo, écolo*, et aux mots plus familiers comme *appart* (*appartement*), *intox* (*intoxication*), *stup* (*stupéfiant*), etc. Toutes ces formes, parfois sibyllines pour les étrangers, ont été signalées dans le dictionnaire, et beaucoup figurent à la nomenclature où elles renvoient au mot complet. Leur brièveté, en effet, est un avantage pour les locuteurs, mais comme la coupure survient quasiment n'importe où (*prof* pour *professeur*, *pro* pour *professionnel*), la restitution du mot complet est aléatoire.

Une autre difficulté de « reconnaissance » du mot est due au double phénomène de troncation avec suffixation populaire, souvent, mais pas seulement en *-o*, qui se manifeste dans de nombreux mots apparentés à l'argot : *alcoolo* (*alcoolique*), *apéro* (*apéritif*), *dirlo* (*directeur*), *chômeu* (*chômage*).

Enfin, on peut constater que le raccourcissement frappe aussi les éléments, tant par des décisions volontaires que par des confusions dans la coupe des mots : *hélico-* (*hélicoptère*) devient *héli-* (*héliport*), *pétrolo-* de *pétrole* devient *pétro-* (*pétrochimie*), etc. De plus, de nombreux éléments prennent le sens du mot très connu dans lequel ils figurent : *oxy-* « pointu » a acquis le sens de « oxygène » (*oxyhémoglobine*), *psycho-* « âme », celui de « psychologie » (*psycholinguistique*), *narco-* « sommeil », celui de « narcotique, stupéfiant, drogue » (*narcotrafiquant*). Tous ces mouvements témoignent de la vitalité du français.

SIGLES

Une autre façon d'écourter le discours est l'emploi des sigles. D'abord surtout réservés aux sociétés, institutions, partis et syndicats (B.H.V., B.N.P., S.D.N., U.D.F., C.G.T., etc.), ils représentaient des noms propres dans l'écriture. Leur usage s'est massivement répandu pour les noms communs (C.C.P., H.L.M., I.V.G., P.M.E., O.P.A.) et même les adjectifs (B.C.B.G.). On les a de plus en plus employés à l'oral ; certains sont si courants que la forme complète correspondante est souvent ignorée (C.R.S. « agent des *Compagnies républicaines de sécurité* »). En outre, lorsque la suite de lettres est prononçable, les sigles se lisent, pour la plupart sans être épelés, comme des mots ordinaires et perdent leurs points, parfois aussi leurs capitales (ZUP, DOM-ROM, *ovni*, *sida*) ; ce système rétroagit sur l'écriture des sigles non prononçables (B.D., *bande dessinée* qui a donné *bédédé*). Tous les cas sont susceptibles de produire des dérivés qui, n'étant jamais des noms propres, trouvent leur place dans le dictionnaire de langue (*cégétiste*, *cébiste*, *bédéphile*, *énarque*, *opéable*, *vépéciste*). On voit que se développe un puissant système de création lexicale, marqué par la démotivation graphique, comme celle qui s'est produite en passant de *n^{ième}* à *énième*, avec la même prononciation. Le *Petit Robert*, qui répertorie ces mots et donne leur étymologie, garde la mémoire de leur curieuse formation.

MOTS ÉTRANGERS

Parmi les nouvelles entrées, il y a un nombre important de mots étrangers récemment implantés en français. L'anglicisme est quantitativement dominant, mais on observe un afflux d'emprunts à d'autres langues, notamment des mots italiens, arabes, espagnols, allemands, japonais et russes. La mondialisation de l'information et les grands mouvements du tourisme, en rétrécissant le monde, rendent toutes les langues plus poreuses ; ces emprunts sont justifiés par la nécessité de désigner les choses qui viennent de loin et qui restaient ignorées. C'est un rapprochement entre les peuples et entre les langues car ces mots, généralement non assimilés, deviennent des **mots universels**.

Certains anglicismes, on le sait, sont plus contestables dans la mesure où ils ne sont pas nécessaires. Le prestige des États-Unis, leur puissance économique et leur avance technoscientifique suscitent un flot d'emprunts et ceci, même lorsque le mot français qui convient existe déjà. La situation est aggravée par la rapidité de l'information. Par ailleurs, l'anglicisme qui était autrefois un snobisme des classes aisées exerce aujourd'hui une pression qui touche toutes les classes de la société, et plus largement les adolescents. Dans le domaine des terminologies, des institutions ont été créées au Québec pour proposer des mots français en remplacement des anglicismes, en France, sous l'égide de la *Délégation générale à la langue française et aux langues de France* pour « l'enrichissement du vocabulaire ». Et parfois l'entreprise est couronnée de succès complet (*ordinateur* pour *computer*, *logiciel* pour *software*) ou relatif (*courriel* pour *e-mail*). Nous avons signalé comme tels les anglicismes et américanimes récents et indiqué le mot français correspondant proposé (recommandation officielle), sans faire apparaître à la nomenclature ce qui n'est pas attesté par l'usage. Car la vocation du *Petit Robert* n'est pas de légiférer, mais d'observer la langue en attirant l'attention sur les problèmes. Il faut signaler aussi — et les commissions ne s'en préoccupent pas — que les emprunts récents à l'anglais ont fortement amplifié le phénomène de l'**acronymie**, ou formation d'un mot avec certaines syllabes extraites de plusieurs mots. Cette formation sauvage se manifeste par exemple dans *contraception* (anglais *contra-* + *conception*), *navicert* (anglais *navigation certificate*), *brunch* (angl. *breakfast* + *lunch*) ; en français, on a créé, par exemple, *progiciel* (*programme* + *logiciel*), *velcro* (*velours* + *crochet*), *héliport* (*hélicoptère* + *aéroport*), *tapuscrit* (*taper* + *manuscrit*), *volucompteur* (*volume* + *compteur*) et bien d'autres. Là encore, l'avantage

de la brièveté s'accompagne de l'impossibilité de l'analyse morphologique utile à la compréhension des mots. Néanmoins, la morphologie des composés savants n'étant plus maîtrisée que par des lettrés, cette façon de former librement des mots a un aspect ludique qui la rend très productive : voir ci-dessus les « mots-valises ».

La dérivation française sur des mots anglais continue de se développer : après avoir formé *footing*, *tennisman*, on a produit en français *relooker*, *glamoureux*, *footeux*, *débriefeur*. *Camping-car* est aussi un produit français inconnu des anglophones.

VERLAN

De tout temps on a forgé des parlers « subrogés » qui permettent de déguiser les mots selon des règles instaurées pour des initiés. Nous avons eu le « javanais », le « loucherbem » (prononcé [luʃebəm]), et le verlan, qui présente les mots à l'envers et s'est développé à partir de 1970-1980. Il n'est pas dans notre propos de décrire un tel système, qui par ailleurs est limité à un milieu restreint. Mais certains mots se sont répandus dans l'usage familial courant et ne pouvaient être raisonnablement rejetés. Nous avons donc traité les mots *keur*, *meuf*, *chelou*, *relou*, *zarbi*... sur le même pied que certains mots familiers.

GRAPHIES ET PRONONCIATIONS

Les façons d'écrire et les façons de prononcer le français n'évoluent pas au même rythme. Si l'écriture change plus lentement, c'est qu'elle reste socialement valorisée par rapport à l'oral qui, aujourd'hui encore, est considéré comme une expression libre, familière et sans conséquence (alors que c'est la langue orale qui fonde l'objet d'étude de la linguistique). L'écrit laisse par essence une trace et constitue le lieu de la norme et de la stabilité. Cette pesanteur de l'écrit constitue parfois une gêne, comme lorsque la prononciation s'éloigne de l'écriture ; mais elle constitue aussi un frein pour la langue parlée qui est massivement déviante et inventive. De plus, c'est le français écrit qui garde le passé en mémoire et assure la continuité du système. Si *doigt* s'écrivait *doi*, la relation formelle avec *digital* serait perdue. Néanmoins il ne faudrait pas croire que l'écrit est un système régulier dans son ensemble. Il a subi des réformes autoritaires (justement l'ajout de *gt* pour *doigt* au *xvi^e* s.) et il lui est arrivé maints accidents qu'on appelle pudiquement « exceptions ».

Le *Petit Robert* est très attentif aux évolutions des graphies*, qui souvent tendent à plus de simplicité. On peut observer la soudure des éléments préfixés (le trait d'union était malvenu puisqu'il ne joignait pas deux mots). L'Académie des sciences a entériné cette évolution. La soudure intervient aussi pour les mots composés et on écrit *plateforme*. Il arrive que pour certains mots empruntés, plusieurs graphies soient d'abord attestées (*kouglof*, *cashier*...). Mais le temps les sélectionne et la forme se stabilise, généralement au profit de l'assimilation.

Les emprunts anglais offrent de nombreux noms en *-er* prononcés tantôt comme dans *blister*, tantôt comme dans *freezer* (*-eur*), tantôt des deux façons (*scooter*, etc.). La tendance actuelle est de franciser le suffixe *-er* en *-eur* (*bluffeur*, *crawleur*, *kidnappeur*, *mixeur*), ce qui permet la féminisation en *-euse*, et ceci d'autant plus lorsqu'il existe déjà un verbe en *-er* (*bluffer*, *kidnapper*, etc.) ; ces emprunts s'alignent alors sur le système français *danse*, *danser*, *danseur* : *bluff*, *bluffer*, *bluffeur*.

On observe aussi une francisation des pluriels des mots étrangers au fur et à mesure que l'emprunt est plus usité : *des supermans*, *des sandwiches*, *des whiskys*, *des minimums*, *des adagios*, *des tatamis*. Et pour les langues

* Pour l'évolution depuis 1993, voir la mise au point d'Alain Rey (p. suivante)

qui prennent un *s* prononcé au pluriel, la tendance progresse vers le *s* muet du français : *des paellas, des chorizos, des goldens*.

On peut remarquer aussi qu'avec le temps, la prononciation traditionnelle et irrégulière de certains mots (*dompteur, magnat, arguer, homuncule, etc.*) est plus ou moins abandonnée au profit de la règle générale (comme dans *somptueux, magnifique, narguer, homoncule*); cependant *compter*, comme tous les mots très fréquents, ne peut guère changer, pas plus que *femme* ou *monsieur*. Mais chaque moment s'inscrit dans une évolution globale de la prononciation dont les causes sont difficiles à démêler. Le *Petit Robert* a déjà parcouru une période historique d'un demi-siècle, où les évolutions phonétiques sont sensibles : regain du *e* caduc prononcé, neutralisation des *a* et aussi des *é*, des *o* dans certaines positions, disparition de nombreuses géminées. La comparaison des notations phonétiques est instructive à cet égard*. Et déjà deviennent perceptibles une nouvelle articulation des mots, un déplacement des liaisons et une montée terminale de l'accent de phrase destinée à stimuler l'attention. Ces tendances donnent parfois lieu à de pénibles excès, notamment dans le discours des médias où les mots sont arbitrairement détachés, les liaisons alternativement négligées ou excessives... Il faut aussi admettre, à l'encontre d'une opinion répandue, que ce discours est le plus souvent moins fautif et plus riche que ceux que l'on peut entendre quotidiennement dans les usages spontanés.

L'ORTHOGRAPHE

Depuis 1993, date où le *Petit Robert* devint un acteur réfléchi dans la tentative d'une réforme de l'orthographe, le temps a passé et il faut tirer les leçons de l'expérience.

Pour ce faire, dix pour cent des entrées du dictionnaire ont été réexaminées, et la totalité de son texte mis en conformité avec les entrées. Ainsi, on a considéré, lorsque deux façons d'écrire sont possibles, qu'il fallait placer dans le dictionnaire lui-même en premier celle qui correspondait à l'usage. Là où on avait ACUPUNCTURE ou ACUPONCTURE, avec l'orthographe ancienne et traditionnelle en premier, on trouvera dans le *Petit Robert*, ACUPONCTURE ou ACUPUNCTURE ; là où on avait « BRASERO... On écrivait mieux BRASÉRO », on trouvera simplement « BRASÉRO... On écrit aussi BRASERO ». Dans ce cas, le jugement de valeur a été remplacé par un constat d'usage. La simplification et la clarification des présentations en sont accrues.

En outre, la raison d'être des nouvelles manières d'écrire a été explicitée. Là où une proposition logique est peu appliquée, la présentation a été modifiée : à BOURSOUFLÉ, CAHUTE, DESSILLER, on avait : « On écrivait mieux BOURSOUFFLÉ, CAHUTTE, DÉCILLER », sans expliquer la raison de ce jugement. Il a été remplacé par une constatation objective et une explication : « La graphie *boursofflé* avec 2 *f*, d'après *souffle*, est régulière » et « La variante *déciller* est conforme à l'origine du mot, *cil* ».

L'utilisateur pourra ainsi faire son choix en connaissance de cause. En particulier, on explique que la nouvelle façon d'écrire, admise au nom de la réforme (sans éliminer la forme traditionnelle), consiste en une mise en conformité avec la famille de mots ou avec le système général de l'orthographe française.

Ainsi, à CHARIOT, on ajoute : « La graphie *charriot* avec 2 *r*, d'après le latin *carrus* et par analogie avec les autres mots de la série, est régulière » ;

* Voyez le détail analysé par A. Lucot-Sarir (p. XXIV sqq.)

à IMBÉCILLITÉ, « La graphie *imbécilité* avec un seul *l*, d'après *imbécile*, est régulière ».

Pour les composés, on est allé plus loin dans la régularisation du singulier écrit sans *s* (BLOC-NOTE, ESSUIE-VERRE, LANCE-FLAMME...) et du pluriel avec un *s* (« des *cache-cols*, des *grille-pains* »), alors que les traditionnels pluriels invariables, sans *s*, étaient auparavant indiqués. On a aussi enregistré l'habitude qui se généralise d'écrire des noms composés sans division interne : AUTOSTOP, PAREBRISÉ sont donnés en premier, avant AUTO-STOP et PARE-BRISÉ.

Pendant, l'orthographe traditionnelle a été respectée, à côté de l'autre « réformée ». Les mots archaïques ont tous gardé leur orthographe ancienne, ainsi que des emprunts, pour lesquels la francisation applique les règles habituelles pour les accents (IMPRÉSARIO, TORÉRO, présentés avant les formes sans accent sur les *e*) et les pluriels (des *tifosis*).

La poursuite du travail concernant l'évolution de l'orthographe française dans le *Petit Robert* repose sur la prise en compte des principes d'une simplification et sur le respect de l'usage, selon qu'il accepte ou rejette certaines propositions. Les accents circonflexes, qui donnent leur personnalité à certains mots écrits, ont été pour la plupart maintenus. Elle repose aussi sur une recherche de pédagogie : clarté et homogénéité dans la présentation des variantes, explication par des remarques de la raison des changements enregistrés. Chaque fois qu'une modification a paru excessive ou perturbante, elle n'a pas été retenue. Ce n'est pas au dictionnaire de jouer les réformateurs par principe, encore moins les révolutionnaires.

La spécificité du *Petit Robert*, dans le traitement de l'orthographe réformée, est qu'il ne se contente pas d'ajouter et de commenter les formes nouvelles dans les entrées du dictionnaire, mais qu'il entend suivre les règles proposées dans l'intégralité de son texte.

En ce qui concerne les relations entre orthographe et prononciation, qui sont à l'origine de bien des incertitudes, voir ci-dessous le texte sur la « Transcription phonétique ». Cette transcription est également contrôlée et revue au fil des éditions.

LE SENS DES MOTS

Le projet fondamental d'un dictionnaire de langue est le recensement et l'analyse des significations ; il n'existe aucun ouvrage spécial qui assume cette fonction, alors que tous les autres aspects du lexique peuvent faire l'objet d'un dictionnaire (de prononciation, d'orthographe, d'étymologie, d'analogies, de synonymes, etc.) et de l'attention des grammairiens. C'est pourquoi la vérification d'un sens passe si souvent par le recours aux dictionnaires les plus connus, comme en témoignent les citations de définitions lexicographiques dans la presse et les écrits didactiques. C'est pourquoi aussi les recherches sur le sens, sémantique linguistique ou informatique « cognitive », s'appuient sur le dictionnaire de langue comme corpus ou base de données. Le dictionnaire de langue est la mémoire lexicale d'une société, et c'est le lexique qui est porteur de la quasi-totalité des significations qu'aucun de nous ne peut mémoriser. Même les écrivains, qui ont de plus grands besoins d'expression, recourent au dictionnaire.

LA CIRCULATION DU SENS

Quand on parle de sens, on pense généralement aux définitions des mots, telles qu'on peut les trouver dans un dictionnaire encyclopédique. Mais un véritable dictionnaire de langue va beaucoup plus loin en décrivant toutes les manifestations du sens et sa circulation dans le lexique.

La nomenclature d'un dictionnaire ne doit pas abuser : c'est une liste d'unités formelles qui permet, en fait, d'accéder au **fin réseau des significations** que l'article tout entier va tenter de mettre au jour. Les définitions multiples s'organisent en arborisation ; d'autres glosent les groupes de mots (sous-entrées) et les locutions ; les définitions sont elles-mêmes balisées par des synonymes et clarifiées par des contraires. Les expressions renvoient elles aussi à des mots qui sont leurs synonymes, appelés **analogies** (fonction **onomasiologique**) ; synonymes et analogies développent un champ de significations. Enfin, l'emploi du mot en contexte, dans des exemples forgés ou des citations signées, montre la signification en action, avec ses connotations. Ce type d'information permet de comprendre le mot dans toutes ses nuances (fonction de **décodage**) et de l'employer dans le contexte et la situation qui conviennent (fonction d'**encodage**). L'actualisation du *Petit Robert* porte sur tous ces aspects.

Un important travail sur les synonymes et les analogies montre comment le sens s'est déplacé dans l'expression de nouveaux thèmes et de nouvelles valeurs propres à notre époque.

LEXEMPLE ET LA CITATION

L'exemple est une phrase ou une partie de phrase où figure l'entrée, qui est produite par le lexicographe ou empruntée à un auteur, avec mention de son nom, et dans les gros ouvrages comme le *Grand Robert*, avec la référence complète du texte (**citation**). Les deux types de textes présentent des fonctions communes : montrer le mot en action, sa place dans la phrase, sa morphologie (formes conjuguées de verbes, formes au féminin et au pluriel), montrer que le sens du mot est bien compatible avec la définition. Cependant, aucun exemple ne peut manifester tout et seulement ce que la définition exprime. L'exemple et la citation apportent des éléments de preuve en **montrant** ce qu'affirme par ailleurs le dictionnaire. Certaines citations ne figurent que pour attester l'existence effective d'un néologisme ou d'un emploi récent. Le *Petit Robert* présente ainsi de nombreuses citations de journaux qui ne sont que des attestations, la presse « allant plus vite » que la littérature dans l'emploi des mots et des sens nouveaux.

Néanmoins, l'**exemple** produit et la citation sont fondamentalement différents dans leur signification globale. L'exemple du lexicographe, qui est traditionnellement appelé *exemple forgé*, est en effet « forgé, produit pour la circonstance » ; mais l'adjectif *forgé* peut faire songer à tort à « forgé de toutes pièces », avec le sens péjoratif de « sans existence réelle ». Or, les exemples du lexicographe sont au contraire des énoncés tout prêts, les phrases lues ou entendues le plus fréquemment. Et cette grande fréquence sélectionne l'emploi le plus attendu du mot, un **lieu commun** dans un sens non péjoratif, autrement dit un **stéréotype**. L'ensemble des exemples d'un dictionnaire est un reflet de ce qui se dit le plus souvent à une époque donnée dans une langue et un usage donnés. La somme de ces exemples et notamment la **phraséologie** fixe un état présent de la société, de ses préoccupations et de ses valeurs. Il n'y a donc rien de « forgé » au sens artificiel, dans un bon exemple, qu'on peut qualifier, bien au contraire, de « naturel ».

La **citation** d'auteur, pour sa part, ne se donne pas comme lieu commun : le texte émane d'une seule personne qui, en général, ne prend pas la plume dans l'intention d'écrire ce que tout le monde dit et écrit déjà. La citation littéraire manifeste un contenu dans une forme personnelle qui le met en valeur ; la seule limite à l'incongruité d'une citation, c'est le choix raisonnable du lexicographe (la poésie moderne notamment ne peut pas toujours servir à l'éclaircissement des significations). Ainsi la citation littéraire est complémentaire de l'exemple ; elle se présente comme un modèle supérieur d'expression et une référence culturelle, mais aussi

comme un ancrage dans le particulier et un surgissement de l'individu sur fond de stéréotypes sociaux. Le texte littéraire est le plus apte à manifester « l'expérience des limites », comme dans cet exemple de Jean Genet pour l'adjectif *habitable* : « Quand j'étais misérable, marchant dans la pluie et le vent, la plus petite anfractuosité, le moindre abri devenait habitable ». Cette édition bénéficie de l'apport de nombreux écrivains actuels : Marie Darrieussecq, Andrée Chedid, Annie Ernaux, Marie NDiaye, Amélie Nothomb, Fred Vargas ; Patrick Modiano, Patrick Grainville, Daniel Pennac, Pascal Quignard, Philippe Sollers, Patrick Chamoiseau, Tahar Ben Jelloun...

Tous les dictionnaires de langue sont établis à partir d'un **corpus** de citations : fichiers manuels d'autrefois, base de données informatisées aujourd'hui. Mais c'est le lexicographe qui, en amont, décide de la composition du corpus et en aval du choix des textes qui conviennent à son projet d'illustrer les mots. La part d'inattendu que le corpus impose au lexicographe est surtout de nature néologique (mots, sens nouveaux, constructions nouvelles).

LOCUTIONS ET ALLUSIONS

Le dernier quart du xx^e siècle et le début du xxi^e semblent caractérisés, pour le français, par le foisonnement de nouvelles locutions, familières ou non : *renvoyer l'ascenseur, remettre les pendules à l'heure, ne pas faire dans la dentelle, jouer dans la cour des grands, revoir sa copie, vouloir le beurre et l'argent du beurre, avoir plusieurs casquettes, se faire une toile, bronzer idiot, à fond la caisse, à l'aise Blaise*, etc., et aussi des locutions-phrases : *On se calme ! Elle a fait très fort ! La balle est dans son camp. C'est la faute à pas de chance*, etc. Le *Petit Robert* en signale un très grand nombre distribuées dans les articles à l'endroit convenable pour le sens.

L'unité langagière la plus originale de l'époque est l'allusion, expression ou phrase empruntée à une personne connue sans la citer nommément (« *cryptocitation* »). Alors que la locution est proche du mot, l'allusion est proche de la citation. Autrefois, l'allusion était surtout chose personnelle, et renvoyait à la littérature ; lorsque Stendhal écrit « M. Villeraie, se promenant au jardin avec madame de Nintray ... *lui tint à peu près ce langage* », chacun reconnaissait La Fontaine. Aujourd'hui l'allusion s'est socialisée et renvoie au discours politique (les « petites phrases », les tweets et les slogans comme « *Touche pas à mon pote* », SOS Racisme) aussi bien qu'aux dialogues de films (« *Atmosphère !* », dans *Hôtel du Nord*, de Carné et Prévert), aux chansons et aux numéros des comiques et humoristes, tels Pierre Desproges, Raymond Devos ou Coluche. Cette complicité entre les personnes qui s'établit par l'allusion lui confère le statut de stéréotype, prenant place dans la mémoire collective.

D'autre part, nous avons souvent cité des **titres d'œuvres**, surtout de littérature et de musique, titres français ou traduits d'une autre langue : *La Bête humaine* de Zola, *La Femme et le Pantin* de Pierre Louÿs, *Pardelà le bien et le mal* de Nietzsche, la *Symphonie pastorale* de Beethoven, *La Veuve joyeuse*, opérette de Franz Lehár. La présence de ces titres-exemples (que la 9^e édition du *Dictionnaire de l'Académie* mentionne pour la première fois) répond à plusieurs fonctions. La plus importante est l'allusion culturelle, avec ses connotations, qui peut être réutilisée en situation. Mais le titre peut servir d'exemple pour illustrer un mot rare ou ancien (*Les Trois Mousquetaires* de Dumas, *Terraqué* de Guillevic). Inversement, des titres très connus mais dont le sens n'est pas clair sont cités pour l'explicitation, ce titre étant alors traité comme une locution (*La Peau de chagrin*, *Les Hauts de Hurlevent*, traduction incertaine, *L'Essai sur les données immédiates de la conscience*, *La Ballade des pendus*).

Le *Petit Robert* évolue annuellement. Nécessairement, parce que le français évolue en lui-même et dans ses usages ; délibérément, car le point de vue sur notre langue s'est enrichi : reconnaissance de la pluralité

des usages, levée de tabous, connaissances nouvelles, enjeux et combats (la pression accrue de l'anglais américain, les nouveaux équilibres langagiers en Europe, au Maghreb...), sensibilité linguistique en constant mouvement. Ces facteurs justifiaient un investissement important, en travail intellectuel, en technique informatique, en repérage et en analyse des évolutions contemporaines du lexique, en expertise scientifique, technique et technologique, juridique, économique. Ceci explique le nombre important de collaborateurs réunis pour les éditions successives.

Modifié, enrichi, parfois abrégé, le texte entier du *Petit Robert* a été revu. C'est une description plus riche, plus claire encore, plus homogène, que l'on présente au lecteur, sans rupture cependant avec le passé, car le *Petit Robert* reste l'héritier d'une tradition où l'Académie française depuis 1694, Furetière, Littré, le *Dictionnaire général* ont défini les règles du jeu. Au xx^e siècle, cette tradition du dictionnaire de langue, un moment négligée en France, a été remise en honneur par Paul Robert. Son œuvre, poursuivie par ceux qui furent ses principaux collaborateurs, occupe une place notable dans l'histoire des dictionnaires. L'évolution du français, celle des connaissances sur la langue, celle du monde où vit une communauté francophone variée culturellement mais unie par son langage, nécessitent une évolution rapide des dictionnaires, soutenue par les progrès techniques : le *Petit Robert*, sans rompre avec le passé du genre, témoigne de son état le plus actuel.

La lexicographie de langue française forme une longue chaîne de savoirs à la fois érudits et artisanaux, où s'affirment parfois le génie de la langue française et la richesse spécifique des cultures qu'elle exprime. S'inscrire dans cette tradition suppose une innovation continue et une durable passion impliquant une foi solide dans l'avenir du français. Nous espérons en avoir témoigné.

CINQUANTE ANS

En cinquante ans d'existence, le *Petit Robert*, bénéficiant d'une remarquable fidélité de la part de ses lecteurs, a vu plusieurs éditions nouvelles où mots, expressions, sens, citations littéraires, évoluaient au rythme du langage et de la société. Pendant ces années, le grand dictionnaire Robert a été par deux fois totalement remanié et enrichi, passant à l'édition informatique en ligne.

Ce dictionnaire transforma une petite maison d'édition en l'un des artisans éditoriaux de l'illustration et de la diffusion du français, au centre d'une constellation d'ouvrages. Sa conception initiale, tout en conservant des vertus jusqu'alors réservées aux recueils les plus développés, était à la fois descriptive de l'usage actuel, historique, « analogique » — l'idée de Paul Robert est celle que l'informatique a adoptée : l'hypertexte — et ouverte aux références littéraires francophones. En 1967, l'ouvrage accompagnait un mouvement d'intérêt inédit pour la science linguistique. Dans l'évolution constante de son texte, le *Petit Robert* fut toujours respectueux de ses origines, se modelant aux exigences de la modernité sans renoncer aux richesses du passé.

Cependant, la version actuelle marque un effort accru vers une meilleure « visibilité », non seulement optique, mais intellectuelle. Au-delà de la fonction de référence, ce dictionnaire mène un combat contre la pensée unique et l'expression appauvrie. Il balaie un spectre très large d'usages du français allant de la pensée abstraite et des techniques contemporaines à l'expression spontanée des usages langagiers de cette France qu'on dit « d'en bas », alors qu'elle est de partout et de tous. Il est ouvert à la pluralité géographique des « francophonies » et tend à montrer que le français, cette

langue née en Europe occidentale au sein des dialectes « gallo-romains » est aujourd'hui en partage en diverses régions du monde.

Or, l'idée de partage, pour cette langue comme pour d'autres, ne peut se limiter à l'espace, mais concerne aussi les diverses parties de la société. Ce dictionnaire souhaite réagir contre une attitude nourrie d'une idéologie, celle d'une norme supérieure pour une élite, dans une population ainsi hiérarchisée, et dont les usages, lorsqu'ils se distinguent de ce « bon usage », ne suscitent que mépris, dérision ou rejet. Le « bon usage » convenait peut-être à l'Ancien Régime, mais demande sérieuse révision, et ce sont plusieurs usages, plus ou moins licites et que personne ne peut juger « bons » ou « mauvais », qui forment la réalité d'une langue.

L'idéologie de l'élite, des couches supérieures, ignore superbement ou juge sévèrement, dans l'ignorance têtue du réel social, tout autre usage que le sien. Au contraire, le *Petit Robert* est ouvert à la diversité, à la communication plurielle ; il veut combattre le pessimisme intéressé et passéiste des purismes agressifs comme l'indifférence molle des laxismes. Le français le mérite.